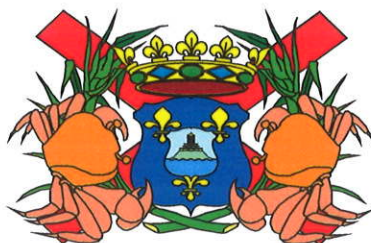


# Région & Département de la Guadeloupe

## COMMUNE DE MORNE A L'EAU



### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Délibération N° 05-01-2013

*L'an deux mille treize et le 17 Janvier*

*Les membres du Conseil Municipal de la ville de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire, suite à sa convocation du 11 Janvier 2013*

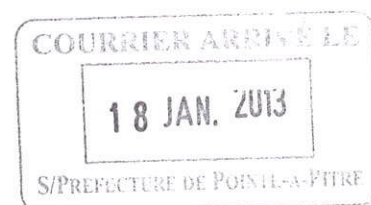
**Etaient présents (25)**: Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHEXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Jean BARDAIL Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL,

**Etaient absents (08)**: Madame Laure PHAETON, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

*Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33*

*Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.*

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :*



## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2013**

Le conseil municipal ;

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités locales ;

Vu le projet de loi de Finances 2013 ;

Vu le rapport présenté par monsieur le Maire ;

Après échanges de vues ;

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalablement à l'examen et au vote du budget principal de la ville et du budget annexe M49 « Assainissement », de l'année 2013.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jean Claude LOMBECA

P.J : Note de synthèse

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité le .....

Formalités de publicité effectuées le \_\_\_\_\_

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.*

